



21
juin 2019

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Allemagne

Création de l'alerte : 10 juin 2019

Un projet de loi allemand permettrait aux agences de renseignement d'espionner les journalistes

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : CPJ, AEJ, FEJ/FIJ, RSF

Le projet de loi du ministère de l'Intérieur allemand supprimerait les protections interdisant aux services de renseignement nationaux et étrangers de pirater les ordinateurs et les smartphones des journalistes lors d'enquêtes terroristes.

En vertu de la législation allemande en vigueur, les journalistes, ainsi que les prêtres, les avocats, les médecins et les membres du parlement, bénéficient d'un statut de protection spécial, permettant de limiter leur surveillance par les services de renseignement. La nouvelle législation supprimerait certaines des protections accordées aux journalistes mais les maintiendrait pour les autres groupes. La loi assouplirait également les capacités des agences de renseignement allemandes et internationales à utiliser des logiciels espions (logiciels installés sur un ordinateur à l'insu de l'utilisateur pour transmettre des données sur ses activités) - afin de surveiller ses cibles.

Le projet de loi avait été initialement rapporté par le groupe allemand de défense des droits numériques NetzPolitik en mars 2019, mais le ministère de l'Intérieur a refusé de le proposer au Bundestag, le parlement fédéral allemand, en raison de l'opposition du Parti social-démocrate, selon les médias. Cependant, le parti social-démocrate a perdu de son influence dans le pays après les récentes élections européennes, ce qui augmente les chances que le projet de loi soit adopté.

Le 30 mai 2019, la Fédération allemande des journalistes, une association professionnelle et syndicale indépendante, a publié une déclaration exhortant le ministère de l'Intérieur à abandonner le projet de loi, qui pourrait violer l'article 5 de la constitution du pays d'après-guerre, qui protège la salle de presse. intimité.

Le ministère a contesté de telles affirmations, affirmant que la législation visait essentiellement à lutter contre les extrémistes et non à empiéter sur la vie privée des salles de rédaction.


INFORMATIONS ADDITIONNELLES

 Article par CPJ (en anglais) : "Un projet de loi allemand permettrait aux agences de renseignement d'espionner les journalistes"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



21 juin 2019 | Réponse du Gouvernement allemand

 Lettre de la Représentation permanente d'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe